

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »  
REUNION DU 10/01/2023  
DECISION N° 20230110\_B\_003

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
M. Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,  
Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du  
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance:**  
**Objet : Convention relative à la prestation de restauration en faveur de l'accueil de  
loisirs L'Ilojeux d'Aurec sur Loire à passer avec la SPL Loire Semène Loisirs**

N° 20230110\_B\_003

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de prestation de service à passer avec la SPL  
Loire Semène Loisirs pour la fourniture de repas de l'accueil de loisirs  
L'Ilojeux d'Aurec sur Loire pour une durée de 2 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier  
2023 au 31 décembre 2024 inclus :
  - Au tarif : Prix unitaire du repas (hors période de juillet et août) : 6,40  
€ TTC
  - Au tarif : Prix unitaire du repas pour les vacances scolaires de juillet  
et août) : 5,19 € TTC.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 10 janvier 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

